

DEPARTEMENT

République Française

AVEYRON

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SALMIECH

Nombre de membres en

exercice: 13

Présents : 12

Présents non votants : 0

Votants: 12

Séance du 10 janvier 2023 à 18 heures 00

L'an deux mille vingt-trois et le dix janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 05 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT (Maire).

Sont présents: Jean-Paul LABIT, Robert BOS, René CLUZEL, Cécile SAVY, Gilles SEGURET, Pierre CARCENAC, Pierre-Edouard DAURES, Simon FOURNIER, Muriel LAPIERRE, Marie-Reine RIVIERE, Pascale SANHES, Alain VERNHES

Présents non votants :

Représentés:

Excusés:

Absents: Hubert QUENAULT

Secrétaire de séance: Simon FOURNIER

Objet: PROJET ECOLE: Validation de la Version 3a - DE 2023 001

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les éléments du contexte, les enjeux et les objectifs de ce projet de construction d'une nouvelle Ecole. Celui-ci doit conduire à un groupe scolaire capable d'accueillir dans les meilleures conditions possible les élèves, l'équipe enseignante ainsi que tous les usagers gravitant autour d'une école tout en respectant les capacités financières de la collectivité qui ne sont pas extensibles.

Il rappelle également que le conseil municipal a décidé de procéder à un appel d'offre pour avoir recours à une assistance à Maîtrise d'Ouvrage et que suite à l'appel d'offre c'est le groupement GREEN ACTITUD qui a été retenu pour accompagner la commune à toutes les étapes du projet (délibération du 9 juin 2022). Il a été acté que ce projet doit parvenir à assurer des performances énergétiques et environnementales exemplaires, ainsi qu'une convenance des espaces, locaux et équipements pour favoriser le confort de tous.

Par délibération du 1^{er} septembre dernier, délégation avait été faite par le conseil municipal au COPIL pour acter certaines décisions en lieu et place de celui-ci.

Monsieur le Maire indique que compte tenu de l'importance du projet tant par son financement que par ses orientations et son envergure il était souhaitable que le conseil municipal se réunisse et délibère pour décider du cadre du projet ;

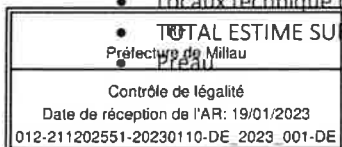
Il s'agit désormais de retenir un scénario parmi ceux proposés par le groupement GREEN ACTITUD

Entendu l'exposé ,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- De retenir la Version 3a présentée par les interlocuteurs du groupement Green Actitud, soit:

- TOTAL SURFACES UTILES 480 m²
- Circulations et cloisons 15% 72 m²
- Locaux technique (suivant projet) 25 m²
- TOTAL ESTIME SURFACES PLANCHER : 577 m²
- PREAU 145 m²



- Provision pour accès, voirie et clôture 1000 m²
- TOTAL SURFACES EXTERIEURES : 1145 m²
- ESTIMATION TRAVAUX BATIMENT : 1 500 200,00 €
- ESTIMATION TRAVAUX SURFACES EXTERIEURES : 216 000,00 €
- ESTIMATION TOTAL COUT TRAVAUX (hors cour et mobiliers) : 1 716 200,00 €
- Estimation honoraires et frais : 26% 446 212,00 €
- ESTIMATION TOTAL COUT OPERATION : 2 162 412,00 €
- Estimation coût d'exploitation sur 50 ans : 1 352 304,00 €
- soit un *Coût annuel d'exploitation technique* : 27046,08€/an ;

— Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré

les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Jean-Paul LABIT



RF Préfecture de Millau
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/01/2023 012-211202551-20230110-DE_2023_001-DE